

**LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION  
LAMBALLE TERRE & MER  
-22400-  
RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 NOVEMBRE 2023**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, LE VINGT-HUIT NOVEMBRE, A DIX-SEPT HEURES TRENTE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR, SOUS LA PRÉSIDENTE DE THIERRY ANDRIEUX.

Date de la convocation : 22 novembre 2023

**ETAIENT PRÉSENTS :**

**Président :** Thierry ANDRIEUX

**Membres du Bureau :** Nathalie BEAUVY, Jérémy ALLAIN, Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Éric MOISAN, Catherine DREZET, Jean-Luc COUELLAN, Jean-Luc BARBO, Jean-Pierre OMNES, Jean-Luc GOUYETTE, Pierre LESNARD, Guy CORBEL, Yves LEMOINE, Yves RUFFET, Serge GUINARD, Josianne JEGU, Christophe ROBIN, Nicole POULAIN,

Marie-Paule ALLAIN, Gwenaëlle AOUTIN, Sylvain BERNU, Denis BERTRAND, Paulette BEUREL, Pierre-Alexis BLEVIN, Philippe BOSCHER, Nathalie BOUZID, David BURLOT, Thibault CARFANTAN, Joël CARDIN (*suppléant de Valérie MORFOUASSE, absente*), Camille CAURET, Daniel COMMAULT, Stéphane de SALLIER DUPIN, Benoît DESPRES, Nicole DROBECQ, Julie GAUDIN (*suppléante d'Anne-Gaud MILLORIT, absente*), Thierry GAUVRIT, Alain GOUEZIN, Laurence HAQUIN, Philippe HELLO, Sylvie HERVO, Philippe HERCOUET, Renaud LE BERRE, René LE BOULANGER, Jean-Michel LEBRET, Pascal LEBRETON, Nadine L'ECHELARD, Catherine LELIONNAIS, Joël LUCIENNE, Caroline MERIAN, Catherine MOISAN, Claudine MOISAN, Michel RICHARD, Thierry ROYER, Laurence URVOY, Michel VIMONT.

**ABSENTS EXCUSÉS :**

- Claudine AILLET donne pouvoir à Nathalie TRAVERT-LE ROUX,
- Carole BERECHEL donne pouvoir à Serge GUINARD,
- Valérie BIDAUD donne pouvoir à Jean-Pierre OMNES,
- Alain GENCE donne pouvoir à Guy CORBEL,
- Christelle LEVY-ROBERT donne pouvoir à Thierry GAUVRIT,
- Yannick MORIN donne pouvoir à Pierre LESNARD,
- Fabienne TASSEL donne pouvoir à Pierre-Alexis BLEVIN,
- Yvon BERHAULT, Suzanne BOURDE, Nathalie BOUZID, Jean-François CORDON, David L'HOMME, Marc LE GUYADER, Sébastien PUEL.

**SECRÉTAIRE DE SEANCE :** Joël LUCIENNE

**Délibération n°2023-198**

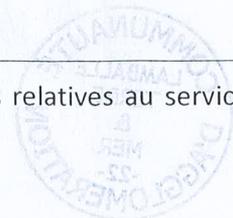
Membres en exercice : 69 Présents : 55

Absents : 14

Pouvoirs : 7

**EAU ASSAINISSEMENT  
TARIFS 2024**

Après avoir examiné la perspective du budget 2024 et acté les orientations relatives au service, le



Bureau communautaire a étudié les propositions de tarifs pour l'année 2024.

L'harmonisation progressive des tarifs en cours depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019 va se poursuivre en 2024, pour conduire :

- A un tarif unique pour l'abonnement annuel en eau potable et assainissement collectif de l'abonné domestique (compteur Ø 15 mm) en 2024 ;
- A un tarif unique du m<sup>3</sup> d'eau potable en 2024 ;
- A un tarif unique du m<sup>3</sup> d'assainissement collectif en 2026 ;
- A une suppression de la dégressivité des tarifs du m<sup>3</sup> d'eau potable et d'assainissement collectif en 2026.

Par ailleurs, des systèmes d'abonnements annuels avec des tarifs différenciés selon le diamètre du compteur sont en place sur les communes d'Erquy, Pléneuf-Val-André, Hénanbihen et Plurien. L'harmonisation du système tarifaire en fonction du diamètre de compteur est en cours d'étude.

En dehors de l'évolution des tarifs liée à la dynamique d'harmonisation, les tarifs proposés pour l'année 2024 vont connaître les évolutions suivantes :

- Eau potable : + 5% ;
- Assainissement collectif : + 9% ;
- Redevance annuelle assainissement non collectif : inchangée ;
- Les services eau potable, assainissement collectif et non collectif ont également fait l'objet d'une remise à plat de leur grille tarifaire.

A ces tarifs, s'ajoutent :

- Pour l'eau potable :
  - Un montant de 13,88 € HT/an par abonnement fixé par le Syndicat Départemental d'Alimentation en Eau Potable auquel il est reversé ;
  - La redevance pollution d'un montant de 0,30 € HT/m<sup>3</sup> fixée par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, à laquelle elle est reversée ;
- Pour l'assainissement collectif (en dehors des conventions de rejet à la station de Souleville) :
  - La redevance modernisation des réseaux d'un montant de 0,16 € HT/m<sup>3</sup> fixée par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, à laquelle elle est reversée.

#### **Après en avoir délibéré :**

Le Conseil communautaire :

- ADOPTE les tarifs d'eau potable, d'assainissement collectif et non collectif ci-après, applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024,
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

#### **VOTE : Adopté à l'unanimité**

**Abstention : 2 – Mme MERIAN. M. de SALLIER DUPIN**

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN

(suivent les signatures)

**POUR EXTRAIT CONFORME,**

A Lamballe-Armor, le  
Le Président,  
Thierry ANDRIEUX

8 DEC. 2023



Certifié exécutoire, compte tenu :

De la transmission en Préfecture le

De la publication le

8 DEC. 2023

Pour le Président  
Par délégation  
Lydie MICHEL  
Directrice  
Administration Générale

8 DEC. 2023

## TARIFS EAU POTABLE 2024

---

### Secteur en régie :

↪ **Andel, Bréhand, Coëtmieux, Hénansal, Hénon, La Bouillie, La Malhoure, Lamballe-Armor, Landéhen, Noyal, Penguily, Pommeret, Quintenic, Saint Alban, Saint Denoual, Saint Glen, Saint Rieul, Saint Trimoël, Trébry**

- Abonnement annuel : 70,17 € HT
- Prix au m<sup>3</sup> : 1,414 € HT

↪ **Plédéliac**

- Abonnement annuel : 70,17 € HT/an
- Prix au m<sup>3</sup> :
  - Tranche 1 (de 0 à 1 000 m<sup>3</sup>) : 1,414 € HT
  - Tranche 2 (de 1 001 à 2 000 m<sup>3</sup>) : 1,153 € HT
  - Tranche 3 (au-delà de 2 000 m<sup>3</sup>) : 1,153 € HT

↪ **Pléneuf-Val-André**

- Abonnement annuel :
  - Compteur Ø 15 mm : 70,17 € HT
  - Compteur Ø 20 mm : 212,56 € HT
  - Compteur Ø 25 mm : 601,83 € HT
  - Compteur Ø 30 mm : 985,99 € HT
  - Compteur Ø 40 mm et autres compteurs (combinés, etc.) : 1 382,94 € HT
- Prix au m<sup>3</sup> : 1,414 € HT

↪ **Quessoy**

- Abonnement annuel : 70,17 € HT
- Prix au m<sup>3</sup> :
  - Tranche 1 (de 0 à 1 000 m<sup>3</sup>) : 1,414 € HT
  - Tranche 2 (de 1 001 à 2 000 m<sup>3</sup>) : 1,349 € HT
  - Tranche 3 (au-delà de 2 000 m<sup>3</sup>) : 1,321 € HT

↪ **Trédaniel**

- Abonnement annuel : 70,17 € HT
- Prix au m<sup>3</sup> :
  - Tranche 1 (de 0 à 1 000 m<sup>3</sup>) : 1,414 € HT
  - Tranche 2 (de 1 001 à 2 000 m<sup>3</sup>) : 1,344 € HT
  - Tranche 3 (au-delà de 2 000 m<sup>3</sup>) : 1,317 € HT

### Secteurs en délégation de service public :

↪ **Moncontour**

- Abonnement annuel : 32,97 € HT
- Prix au m<sup>3</sup> : 0,2500 € HT

*Il convient d'ajouter la part du délégataire qui est fixée au contrat et qui évolue chaque année par la formule d'actualisation contractuelle, donnée pour information :*

- Abonnement annuel : 37,20 € HT
- Prix au m<sup>3</sup> : 1,1640 € HT

## Plémy

- Abonnement annuel : 42,17 € HT
- Prix au m<sup>3</sup> :
  - Tranche 1 (de 0 à 1 000 m<sup>3</sup>) : 0,6540 € HT
  - Tranche 2 (de 1 001 à 2 000 m<sup>3</sup>) : 0,5700 € HT
  - Tranche 3 (au-delà de 2 000 m<sup>3</sup>) : 0,5700 € HT

*Il convient d'ajouter la part du délégataire qui est fixée au contrat et qui évolue chaque année par la formule d'actualisation contractuelle, donnée pour information :*

- Abonnement : 28,00 € HT / an
- Prix au m<sup>3</sup> : 0,7600 € HT



## Erquy Plurien Hénanbihen

- Abonnement annuel :
  - Compteur Ø 15 mm : 42,14 € HT
  - Compteur Ø 20 mm : 68,32 € HT
  - Compteur Ø 25-30 mm : 66,18 € HT
  - Compteur Ø 40 mm : 272,68 € HT
  - Compteur Ø 50 mm : 876,46 € HT
  - Compteur Ø 60-65 mm : 1 012,80 € HT
  - Compteur Ø 80 mm : 1 519,05 € HT
  - Compteur Ø 100 mm : 1 927,79 € HT
  - Compteur Ø 150 mm : 1 634,91 € HT
- Erquy - prix au m<sup>3</sup> :
  - Tranche 1 (de 0 à 1 000 m<sup>3</sup>) : 0,7959 € HT
  - Tranche 2 (de 1 001 à 2 000 m<sup>3</sup>) : 0,7959 € HT
  - Tranche 3 (au-delà de 2 000 m<sup>3</sup>) : 0,6539 € HT
- Plurien - prix au m<sup>3</sup> :
  - Tranche 1 (de 0 à 1 000 m<sup>3</sup>) : 0,7959 € HT
  - Tranche 2 (de 1 001 à 2 000 m<sup>3</sup>) : 0,6629 € HT
  - Tranche 3 (au-delà de 2 000 m<sup>3</sup>) : 0,6219 € HT
- Hénanbihen - prix au m<sup>3</sup> :
  - Tranche 1 (de 0 à 1 000 m<sup>3</sup>) : 0,7959 € HT
  - Tranche 2 (de 1 001 à 2 000 m<sup>3</sup>) : 0,6909 € HT
  - Tranche 3 (au-delà de 2 000 m<sup>3</sup>) : 0,6909 € HT

*Il convient d'ajouter la part du délégataire qui est fixée au contrat et qui évolue chaque année par la formule d'actualisation contractuelle, donnée pour information :*

- Abonnement annuel :
  - Compteur Ø 15 mm : 28,03 € HT
  - Compteur Ø 20 mm : 46,52 € HT
  - Compteur Ø 25-30 mm : 93,32 € HT
  - Compteur Ø 40 mm : 186,65 € HT
  - Compteur Ø 50 mm : 280,25 € HT
  - Compteur Ø 60-65 mm : 373,57 € HT
  - Compteur Ø 80 mm : 560,50 € HT
  - Compteur Ø 100 mm : 840,75 € HT
  - Compteur Ø 150 mm : 1 121,00 € HT
- Prix au m<sup>3</sup> : 0,6181 € HT

**A ces tarifs s'ajoutent :**

- Un montant de 13,88 € HT/an par abonnement pour le syndicat départemental d'alimentation en eau potable (SDAEP)
- Ainsi que le montant de la redevance pollution fixée par l'Agence de l'eau Loire Bretagne (tarif indiqué pour information de 0,30 € HT/m<sup>3</sup>)

**Autres tarifs :**



**Tarif fuite**

- Prix au m<sup>3</sup> : 0,757 € HT



**Tarif fourniture sans distribution**

- Prix au m<sup>3</sup> : 0,757 € HT

## TARIFS ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2024

---

### Secteur en régie :

↪ Pour les communes de Andel, Bréhand, Coëtmieux, Ereac, Hénansal, La Bouillie, La Malhoure, Lamballe-Armor, Landéhen, Noyal, Penguily, Plénée-Jugon, Pommeret, Quessoy, Quintenic, Saint Alban, Saint Denoual, Saint Glen, Saint Rieul, Saint Trimoël, Trébry, Trédias, Trémour

- Abonnement annuel : 73,56 € HT
- Prix au m<sup>3</sup> : 2,242 € HT

### ↪ Hénon

- Abonnement annuel : 73,56 € HT
- Prix au m<sup>3</sup> :
  - Tranche 1 (de 0 à 1 000 m<sup>3</sup>) : 1,693 € HT
  - Tranche 2 (de 1 001 à 2 000 m<sup>3</sup>) : 1,599 € HT
  - Tranche 3 (au-delà de 2 000 m<sup>3</sup>) : 1,599 € HT

### ↪ Lanrelas

- Abonnement annuel : 73,56 € HT
- Prix au m<sup>3</sup> :
  - Tranche 1 (de 0 à 1 000 m<sup>3</sup>) : 1,910 € HT
  - Tranche 2 (de 1 001 à 2 000 m<sup>3</sup>) : 1,795 € HT
  - Tranche 3 (au-delà de 2 000 m<sup>3</sup>) : 1,795 € HT

### ↪ Plédéliac

- Abonnement annuel : 73,56 € HT
- Prix au m<sup>3</sup> : 1,737 € HT

### ↪ Pléneuf-Val-André

- Abonnement annuel compteurs /an :
  - Compteur Ø 15 mm : 73,56 € HT
  - Compteur Ø 20 mm : 245,94 € HT
  - Compteur Ø 25 mm : 655,52 € HT
  - Compteur Ø 30 mm : 1 065,31 € HT
  - Compteur Ø 40 mm et autres compteurs (combinés, etc.) : 1 475,11 € HT
- Prix au m<sup>3</sup> : 2,242 € HT

### ↪ Rouillac

- Abonnement annuel : 73,56 € HT
- Prix au m<sup>3</sup> : 1,958 € HT

### ↪ Sévignac

- Abonnement annuel : 73,56 € HT
- Prix au m<sup>3</sup> : 1,328 € HT

### ↪ Tramain

- Abonnement annuel : 73,56 € HT
- Prix au m<sup>3</sup> : 1,988 € HT

### ↪ Trédaniel

- Abonnement annuel : 73,56 € HT
- Prix au m<sup>3</sup> : 2,021 € HT

## Secteurs en délégation de service public :

### ↪ **Moncontour**

- Abonnement annuel : 58,45 € HT
- Prix au m<sup>3</sup> : 1,0660 € HT

*Il convient d'ajouter la part du délégataire qui est fixée au contrat et qui évolue chaque année par la formule d'actualisation contractuelle, donnée pour information :*

- Abonnement annuel : 15,11 € HT
- Prix au m<sup>3</sup> : 1,1760 € HT

### ↪ **Plémy**

- Abonnement annuel : 56,56 € HT
- Prix au m<sup>3</sup> : 1,3520 € HT

*Il convient d'ajouter la part du délégataire qui est fixée au contrat et qui évolue chaque année par la formule d'actualisation contractuelle, donnée pour information :*

- Abonnement : 17,00 € HT / an
- Prix au m<sup>3</sup> : 0,8900 € HT

### ↪ **Erquy Plurien Hénanbihen**

- Abonnement annuel :
  - Compteur Ø 15 mm : 47,12 € HT
  - Compteur Ø 20 mm : 82,30 € HT
  - Compteur Ø 25-30 mm : 91,04 € HT
  - Compteur Ø 40 mm : 329,19 € HT
  - Compteur Ø 50 mm : 1 024,54 € HT
  - Compteur Ø 60-65 mm : 1 202,58 € HT
  - Compteur Ø 80 mm : 1 884,50 € HT
  - Compteur Ø 100 mm : 2 539,52 € HT
  - Compteur Ø 150 mm : 2 405,15 € HT
- Erquy - Hénanbihen - prix au m<sup>3</sup> : 1,3466 € HT
- Plurien - prix au m<sup>3</sup> : 1,6346 € HT

*Il convient d'ajouter la part du délégataire qui est fixée au contrat et qui évolue chaque année par la formule d'actualisation contractuelle, donnée pour information :*

- Abonnement annuel :
  - Compteur Ø 15 mm : 26,44 € HT
  - Compteur Ø 20 mm : 39,66 € HT
  - Compteur Ø 25-30 mm : 79,32 € HT
  - Compteur Ø 40 mm : 158,64 € HT
  - Compteur Ø 50 mm : 198,30 € HT
  - Compteur Ø 60-65 mm : 264,40 € HT
  - Compteur Ø 80 mm : 317,28 € HT
  - Compteur Ø 100 mm : 396,60 € HT
  - Compteur Ø 150 mm : 528,80 € HT
- Prix au m<sup>3</sup> : 0,8954 € HT

### ↪ **Plestan – Jugon les Lacs Commune Nouvelle**

- Abonnement annuel : 42,29 € HT
- Plestan - prix au m<sup>3</sup> :
  - Tranche 1 (de 0 à 1 000 m<sup>3</sup>) : 1,5382 € HT
  - Tranche 2 (de 1 001 à 2 000 m<sup>3</sup>) : 1,3462 € HT
  - Tranche 3 (au-delà de 2 000 m<sup>3</sup>) : 1,3462 € HT

- Jugon les Lacs Commune Nouvelle - prix au m<sup>3</sup> : 1,1012 € HT

*Il convient d'ajouter la part du délégataire qui est fixée au contrat et qui évolue chaque année par la formule d'actualisation contractuelle, donnée pour information :*

- Abonnement annuel : 31,27 € HT
- Prix au m<sup>3</sup> : 1,1408 € HT

**A ces tarifs s'ajoutent la redevance modernisation des réseaux fixée par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne (tarif indiqué pour information de 0,16 € HT/m<sup>3</sup>)**

#### **Autres tarifs :**



##### **Tarif fuite**

- Prix au m<sup>3</sup> : 0,368 € HT



##### **Abonnés au service assainissement collectif alimenté en eau potable par une ressource propre (hors réseau d'adduction d'eau potable de la collectivité)**

- Abonnement : fixé ci-dessus par secteur
- Part variable au m<sup>3</sup> :
  - Abonné cas général : forfait de 75 m<sup>3</sup>, selon le tarif fixé ci-dessus par secteur
  - Abonné ayant un rejet d'eaux usées au réseau d'assainissement collectif supérieur à 75 m<sup>3</sup> :
    - Domaine du Val (*Lamballe-Armor – Planguenoual*) : forfait de 375 m<sup>3</sup>, selon le tarif fixé ci-dessus sur la commune de Lamballe-Armor



##### **Facturation des conventions de rejet à la station de Souleville**

- Partie fixe fonction de la demande d'autorisation de rejet :
  - 30,960 € HT/m<sup>3</sup>/jour
  - 24,764 € HT/kg/j MES (Matière En Suspension)
  - 12,381 € HT/kg/j DBO5 (Demande Biologique en Oxygène)
  - 12,381 € HT/kg/j DCO (Demande Chimique en Oxygène)
  - 49,527 € HT/kg/j NK (Azote Kjeldahl)
  - 123,828 € HT/kg/j PT (Phosphore Total)
- Partie variable fonction des quantités rejetées au cours de l'année :
  - 0,372 € HT/m<sup>3</sup>
  - 0,247 € HT/kg MES
  - 0,123 € HT/kg DBO5
  - 0,185 € HT/kg DCO
  - 0,496 € HT/kg NK
  - 1,238 € HT/ kg PT

## TARIFS DES SERVICES EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2024

### ↳ Services en régie

Motif	Prestation	Unité	en € HT
Accès à l'eau potable	Frais administratif d'accès au service - Ouverture de compteur planifiable par le service dans un délai d'une semaine)	Forfait	Selon le tarif horaire d'un agent (forfait 1 heure)
	Frais d'accès au service - Ouverture de compteur hors horaires d'ouverture au public	Forfait	103,27
	Frais de pose compteur	Forfait	Selon le tarif horaire d'un agent (forfait 1 heure)
Branchement Eau potable	Branchement Eau Potable DN 20 à DN 40 - 3 mètres linéaires – Hors plaque-fonte	Forfait	1 500,00
	Autres branchements eau potable supérieur à DN 40	Sur devis	
	Mètre linéaire supplémentaire branchement eau potable	ml	50,00
Branchement Assainissement	Branchement Assainissement DN 125 et 150 - 3 mètres linéaires – profondeur inférieure à 2 mètres	Forfait	2 000,00
	Autres branchements assainissement supérieur à DN 150	Sur devis	
	Mètre linéaire supplémentaire branchement assainissement	ml	82,57
Tarifs pour prestations spécifiques Eau potable et Assainissement	Déplacement de regard en limite de propriété (hors remplacement canalisation qui devient après compteur)	Forfait	150,00
	Comptage supplémentaire (rajout d'un compteur au sein d'une résidence collective)	Sur devis	
	Main d'œuvre	heure	Selon le tarif horaire d'un agent
	Fourniture et pose ou réhabilitation boîte de branchement assainissement (boîte permettant limite public/privé)	Sur devis	
	Travaux assainissement en surprofondeur (> à 2 mètres)	Sur devis	
	Coefficient fourniture appliqué au prix d'achat	1,30	
	Engin de terrassement sans chauffeur	heure	58,17
	Camion sans chauffeur	heure	68,77
	Hydrocureuse sans chauffeur	heure	125,84
	Passage caméra	heure	100,90
	Reprise de voirie (hors enrobé standard noir)	Sur devis	
	Rabais pour travaux de branchement eau et assainissement en tranchée commune	20 %	

Pénalités	Pénalité pour dommages sur canalisation eau potable et/ou assainissement	Forfait	225,54
	Pénalité pour dommages sur branchement eau potable et/ou assainissement	Forfait	106,78

↳ **Dépotage des matières de vidange**

Prestation	Unité	en € HT
Dépotage des matières de vidange à la station d'épuration de Souleville	m <sup>3</sup>	21,47

↳ **Facturation des diagnostics et contrôles de l'assainissement collectif**

Prestation	Unité	en € HT
Diagnostic d'une installation d'assainissement lors des ventes ou successions	Forfait	123,22
Contrôle de l'assainissement (avec et hors tranchée ouverte) lors d'une construction neuve	Forfait	51,77
Contre-visite	Forfait	24,63

**TARIFS ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF 2024**

Prestation	Unité	Montant €
Redevance annuelle SPANC	Forfait annuel	28,60
Contrôle de bon fonctionnement si facturé à la prestation	L'installation	286,00
Contrôle de conception (installation neuve ou réhabilitation)	L'installation	110,91
Instruction d'une mise à jour ou d'une modification pour contrôle de conception	La mise à jour	27,14
Contrôle de réalisation (installation neuve ou réhabilitation)	L'installation	100,00
Contre-visite	La contre-visite	52,97
Diagnostic de l'assainissement lors des ventes ou succession (CBFA)	L'installation	123,17